

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2009

Sommaire

- 1 Le mot du président
- 2 Point sur le décret relatif aux enquêtes en contentieux familial
- 3 CR des réunions PJJ
- 3 Liste des administrateurs de la Fn3S
- 4 Publication en septembre 2009 d'un document relatif aux mesures d'investigation mise en œuvre dans le SAH
- 4 INFORMATIONS DIVERSES
 - Evaluation interne
 - Décret JE/JAF du 10 avril 09
 - Publication Fn3S

Le mot du président

L'année 2009 pourrait être décisive pour les mesures d'investigations judiciaires dans la Protection Judiciaire de l'Enfance et plus particulièrement dans le secteur associatif.

La Loi du 5 mars 2007 entraîne de fait un rééquilibrage de la Protection de l'Enfance vers l'administratif orchestré par les Conseils Généraux. Ceci a pour effet une diminution des mesures judiciaires ordonnées par les Juges des Enfants.

Si on ajoute un souci d'économies de la part de Bercy se traduisant par un autre équilibrage au nom de la complémentarité, entre le secteur associatif et le secteur public, on peut être inquiets pour l'avenir de nos services.

A moins que ceux-ci ne profitent de l'opportunité de se tourner vers de l'évaluation administrative lorsque les Conseils Généraux les sollicitent. C'est le cas dans plusieurs départements aujourd'hui.

Autre piste à exploiter : le pénal. Force est de constater que dans leur grande majorité, nos services sont peu sollicités au pénal, que ce soit par les Juges des Enfants ou par les Juges d'Instruction.

Faisant suite aux propositions de la Commission Varinard, le projet du Code Pénal mineurs prévoit la mise en place des mesures d'investigation pour tout primo-délinquant.

L'idée apparaît séduisante car l'investigation réalisée constituerait la base du dossier du mineur. Mais, il conviendrait au préalable de redéfinir la forme que prendra cette investigation : une mesure unique ? Une investigation réduite dans sa durée et limitée à 3 mois en référence aux expériences menées actuellement ?

Et que dire des enquêtes sociales ordonnées par les Juges aux Affaires Familiales qu'un décret vient de mettre à mal ?

On le voit, il risque bien d'y avoir un avant 2009 et un après. Des modifications importantes sont à attendre, le train des réformes est en marche, il convient de ne pas le manquer.

D. VILLAIN
Président FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE

POINT SUR LE DECRET RELATIF AUX ENQUETES EN CONTENTIEUX FAMILIAL

Le 12 mars dernier sortait un décret qui avait pour conséquence immédiate de limiter le tarif d'une enquête JAF à 500€ hors frais de déplacement.

Ainsi que nous l'indiquions dans le précédent Echo, nos services ne peuvent réaliser des enquêtes sur la base de ce tarif qui peut permettre uniquement d'obtenir un recueil de renseignements mais en aucun cas une analyse des situations.

Au-delà des difficultés rencontrées par nos services, les magistrats de la famille n'ont plus les éléments nécessaires à leur prise de décision, quant aux justiciables, ils sont les premiers à pâtir de cette situation.

Notre Fédération s'est mobilisée dès la parution du décret et a décidé d'agir dans plusieurs directions.

Tout d'abord, en lien avec d'autres Fédérations, nous avons décidé de former un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Ce recours a été déposé mi-mai par Maître MASSE-DESSEN qui va également attaquer l'arrêté de tarification.

Avec le Président de l'UNASEA, nous avons été reçus à notre demande par Madame CAILLIBOTTE, Conseillère pour la justice auprès du Premier Ministre le 20 Mai. Sur les conseils de celle-ci, nous avons été reçus par Monsieur le Directeur-Adjoint de Cabinet de Madame La Garde des Sceaux.

Nous avons pu expliquer les problèmes que nous posait ce décret. Nous sommes dans l'attente de discussions qui pourraient semble-t-il, s'ouvrir dès le début du mois de juin au Ministère de la Justice, discussions ayant pour but d'étudier la situation en concertation avec les Fédérations et de faire de nouvelles propositions.

Des nombreux échanges que nous avons eu depuis plusieurs semaines, un constat s'impose : personne ne sait qui est à l'origine de ce décret qui a dormi plusieurs années dans des tiroirs et qui en est ressorti sans crier gare.

Nous pensons que le Ministère du Budget pourrait ne pas être étranger à cette affaire !

Didier VILLAIN

Le secrétariat de la Fn3S est ouvert :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et
les mardi et mercredi après-midi
de 14h à 17h.

78 bld du Maréchal Foch
54520 LAXOU

Tél & fax : 03 83 94 22 47
Courriel : fn3s@wanadoo.fr

REUNIONS DPJJ

LE 20 MAI DERNIER, la FN3S a participé à une réunion organisée par la PJJ sur le projet de « Code pénal mineurs ». Une seule réunion était prévue pour aborder ce sujet extrêmement sensible. En présence des autres fédérations invitées également (UNASEA, UNIOPSS, Citoyens et Justice) nous avons fait part de nos remarques et de nos propositions. Ce fut notamment l'occasion de rappeler l'importance de l'investigation au Pénal, de dire une nouvelle fois qu'il existe une mesure telle que l'enquête sociale nettement sous utilisée par les magistrats dans ce cadre.

LE 10 JUIN 2009, la fn3s est invitée à PARIS avec les 3 autres fédérations ou unions à rencontrer la DPJJ et les 9 Directrice et Directeurs Interrégionaux.

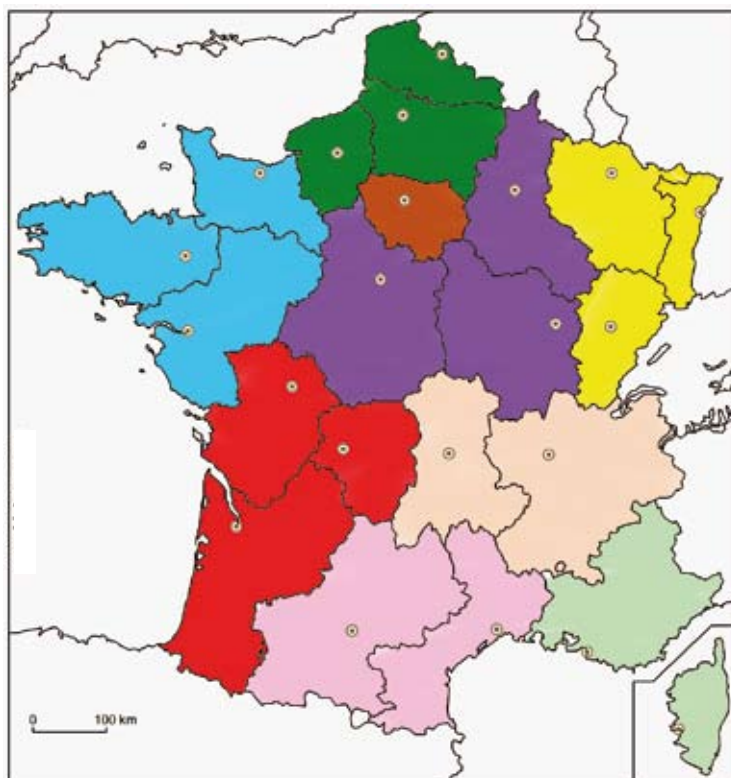
LE 19 JUIN 2009

Nous serons reçus par Monsieur CABOURDIN pour aborder la situation des différents services d'investigation suite aux négociations budgétaires. De nombreux services ont vu leur capacité réduite lors de ces négociations. Ce sont globalement + de 50 postes supprimés dans le secteur associatif.

A l'heure où la PJJ annonce la suppression de 300 à 400 postes pour les 3 ans à venir, cette réunion revêt une importance particulière.

Nous invitons les directeurs à nous informer de la teneur des négociations budgétaires, des difficultés qu'ils ont rencontrées et des motifs évoqués pour avoir réduit la capacité de leur service.

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S



GRAND NORD

Secrétariat fn3s = 03 83 94 22 47

GRAND EST

Alsace : Jean DUMEL = 03 89 44 22 83

Champagne - Ardenne : Christian LECLERC* = 03 26 79 85 79

Lorraine : Jacques LE PETIT = 03 83 94 22 47

CENTRE, CENTRE EST

Martine LORANS = 03 80 30 61 07

ILE DE FRANCE

Régine FAYOLE = 01 53 34 34 00

Jeanne KANJE = 01 49 56 08 00

Martine BEISTEGUI = 01 46 73 91 91

Anne Marie DUPREZ = 01 30 32 84 68

GRAND OUEST

Michel FOLLIOU = 02 41 33 00 20

Claude BESNARD = 02 43 28 44 75

SUD OUEST

Nadine DELCOUSTAL = 05 49 00 26 52

Nathalie VANDEPUTTE = 05 57 81 78 20

SUD

Didier VILLAIN = 04 68 84 59 03

SUD EST

Josée MARCHETTI = 04 91 54 92 86

* Rejoint la région Centre en 2010

PUBLICATION EN SEPTEMBRE 2009 D'UN DOCUMENT RELATIF AUX MESURES D'INVESTIGATION MISES EN ŒUVRE DANS LE SAH

Forte de son engagement ancien dans le champ de la protection judiciaire de l'enfance, la fn3S a rédigé un document faisant la synthèse des deux mesures d'investigation exercées par le secteur associatif habilité. Il sera disponible en septembre 2009.

Mises en œuvre par des services du SAH au travers d'un projet habilité par les directions interrégionales de la PJJ, les missions d'IOE et d'ES sont des mesures d'aides à la décision des magistrats pour lesquelles la fédération a acquis une expérience et une expertise.

Ce document est une synthèse qui permettra aux services de trouver des repères sur les deux missions d'investigation. En effet, il est fréquent que les adhérents (services ou personnes individuelles) interpellent le secrétariat de la fédération ou un administrateur pour obtenir un renseignement, une précision ou pour évoquer une situation insolite que ce soit dans les domaines du droit, de l'exercice de la mission, de la tarification ou dans un autre domaine.

La lecture du sommaire permettra immédiatement de voir que le contenu est très éclectique mais il reflète les nombreux aspects qui ne manquent pas d'être présents dans la mise en œuvre de ces missions si particulières.

De même, nous n'avons pas voulu mettre en avant une modélisation d'intervention ou une méthodologie type. Nous avons voulu préciser le prescrit sachant que chaque service élabore dans son projet de service une mise en œuvre des missions conformément au projet de l'association, au contexte local, à la capacité du service. Toutefois, dans un souci pragmatique, nous avons souhaité proposer quelques exemples de procédures mises en œuvre dans des SIOE et SES du SAH.

Nous avons l'ambition de réactualiser fréquemment ce document pour qu'il soit un véritable outil « d'aide à la décision des services d'investigation ».

Le Conseil d'Administration de la Fn3S

EVALUATION INTERNE

Important chantier pour les équipes et les cadres des services d'investigation du secteur associatif habilité, l'évaluation interne constitue un moment fort de la vie institutionnelle. En prolongement du travail mis en œuvre en 2008, la fn3S souhaiterait recueillir (pour les services qui le souhaitent) des rapports d'évaluation pour en faire une synthèse et la diffuser aux services adhérents. Cette restitution se ferait anonymement puisque, sans exclure les résultats, c'est dans un premier temps, la démarche méthodologique mise en place qui retiendra notre attention.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE 2009

Afin de préparer la prochaine réunion avec la DPJJ, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le document de synthèse IOE ES joint à cet écho en nous indiquant les résultats des négociations budgétaires 2009. En effet, nous souhaiterions connaître le nombre de services concernés par une baisse d'activité (IOE et ES) en 2009.

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES ET COMPTES RENDUS DES JOURNÉES D'ADHÉRENTS

Les actes des journées d'études de PARIS (2003), PERPIGNAN (2004), DIJON (2005), BORDEAUX (2006) et NANCY (2007) sont disponibles au prix de 20 euros franco de port.

D'autres publications de la fédération, plus anciennes mais toujours d'actualité peuvent également être achetées au prix de 5 € (+ frais de port).



DECRET n° 2009-398 10 avril 2009

Ce décret, important, organise la communication du dossier ou d'éléments du dossier entre le Juge des Enfants, le Juge aux Affaires Familiales ou le Juge des Tutelles